

Objectifs :

Renouveau de la formation PCR niveau 1 ROA

Public concerné et prérequis :

Public visé : Tout conseiller en radioprotection niveau 1 secteur rayonnement d'origine artificiel, travailleur interne à une entreprise.

Pré requis : être âgé de 18 ans minimum, disposer d'une attestation PCR transitoire au titre de l'article 23 de l'arrêté PCR du 18/12/2019 ou conforme à ce même arrêté et en cours de validité. Les titulaires d'un de ces deux documents sont sensés répondre aux exigences de compétence du stagiaire et sont dispensés d'évaluations initiales.

Qualification des intervenants :

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type il justifie d'un niveau de la connaissance des installations et des appareils, y compris des technologies les plus récentes mises en œuvre par les professionnels.

il justifie d'une expérience professionnelle en radioprotection d'au moins deux ans et justifier du maintien de ses acquis en la matière.

il justifie d'une compétence dans le domaine de la formation ;

d) Justifier d'une connaissance de la réglementation générale et de celles spécifiques applicables aux activités concernées ;

il justifie d'une connaissance de l'organisation de la radioprotection et de son contrôle en France.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de la certification, l'organisme de formation justifie du maintien des compétences théoriques et pratiques du ou des formateurs, notamment par la participation à des congrès, conférences ou des formations continues professionnelles et par une activité de terrain.

Moyens pédagogiques et techniques :

Video projecteur ou écran vidéoPaperboard

Livret individuel papier

Simulateur de rayonnement

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – diaphanesarl@orange.fr

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B

Radiamètre et contaminamètre

Clé USB

Durée, effectifs :

13 heures.

10 stagiaires.

Programme :

Objectif pédagogique : notions théoriques relatives :

- Aux rayonnements ionisants et effets biologiques (phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements ionisants générés par des appareils électriques, interaction des rayonnements avec la matière, effets biologiques des rayonnements, sources et voies d'exposition pour l'homme...); maîtriser l'ensemble des dispositions réglementaires relative à la gestion des sources de rayonnements ionisants de leur acquisition à leur élimination ;

A la radioprotection des travailleurs (principes de radioprotection, moyens de prévention, de protection et de contrôle, protection contre l'exposition externe, protection contre l'exposition interne, moyens de détection des rayonnements) ; Expliquer l'environnement administratif et réglementaire lié à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement ;

Expliquer l'environnement administratif et réglementaire relatif aux situations d'intervention d'une entreprise extérieure ;

Lister différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (service santé au travail, comité social et économique, salarié compétent...).

Modalités d'évaluation des acquis :

SUIVI - ÉVALUATIONS : A l'issue de la formation

Examen écrit collectif durée:25 minutes, Étude de cas pratique en groupe: durée 30 minutes. Examen individuel oral: durée 10 minutes.

Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de formation et Certificat de compétence si résultats concluant.

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – diaphanesarl@orange.fr

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

Sanction visée :

Contenu : connaître les fondamentaux théoriques qui permettent de maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection ;

Maîtriser l'ensemble des dispositions réglementaires relative à la gestion des sources de rayonnements ionisants de leur acquisition à leur élimination ;

Connaître les principes généraux de prévention des risques ;

Connaître les dispositions concernant le document unique d'évaluation des risques (DUERP) ;

Connaître le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (service de santé au travail, comité social et économique, salarié compétent [art. L. 4644-1 et R. 4644-1] ...) ;

Connaître, le cas échéant, les exigences relatives aux entreprises de travail temporaire pour les expositions aux rayonnements ionisants.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Ordinateur portable
partage de connexion
calculatrice de base
crayon papier et gomme

Délais moyens pour accéder à la formation :

Le délai moyen d'accès est de 1 mois

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Une procédure spécifique est mise en œuvre sur demande en relation avec le Handicap

Taux de réussite à la formation :

Formation N ROA renouvellement: 100%

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – diaphanesarl@orange.fr

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B



Programme de formation FORMATION RENOUVELLEMENT PCR Niveau 1

Taux de satisfaction de la formation :

nombre moyen de stagiaires par cession, 7

taux d'interruption en cours de prestation, 0%

taux de réussite 100%

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – diaphanesarl@orange.fr

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B